

# Horaires de l'école

Voici les horaires de l'école. Veillez prévoir vos rendez-vous autant que possible en dehors des heures de classe.

## Horaire des petits

Première cloche :	8 h 40
1 <sup>re</sup> période :	8 h 43
2 <sup>e</sup> période :	9 h 43
Récréation :	10 h 45
3 <sup>e</sup> période :	11 h 03
Dîner :	12 h 05
Retour en classe :	13 h 20
4 <sup>e</sup> période :	13 h 22
Récréation :	14 h 25
5 <sup>e</sup> période :	14 h 42
Fin des classes :	15 h 42

## Horaire des grands

Première cloche :	8 h 40
1 <sup>re</sup> période :	8 h 43
Récréation :	9 h 45
2 <sup>e</sup> période :	10 h 03
3 <sup>e</sup> période :	11 h 03
Dîner :	12 h 05
Retour en classe :	13 h 20
4 <sup>e</sup> période :	13 h 22
Récréation :	14 h 25
5 <sup>e</sup> période :	14 h 42
Fin des classes :	15 h 42

## Horaire du préscolaire (maternelle)

Première cloche :	8 h 40
Début des cours :	8 h 43
Dîner :	12 h 05
Retour en classe :	13 h 25
Fin des classes :	14 h 57

## Horaire du service de garde

Matin :	7 h à 8 h 25
Midi :	12 h 05 à 13 h 20
Après-midi :	14 h 57 à 18 h

## Horaire de brigade adulte

### Coin St-Damase / Notre-Dame

Matin :	8 h 20 à 8 h 40
Midi :	12 h à 12 h 15
	13 h 05 à 13 h 20
Après-midi :	15 h 45 à 16 h

### Coin St-Jean / St-Marcel

Matin :	8 h 15 à 8 h 40
Midi :	12 h à 12 h 15
	13 h 05 à 13 h 20
Après-midi :	15 h 45 à 16 h

# Secrétariat

## Horaire du secrétariat

Matin :	8 h à 12 h 15
Après-midi :	13 h à 16 h 15

### **Vous devez communiquer avec le secrétariat pour:**

- ◆ Indiquer tout changement de numéro de téléphone et/ou d'adresse;
- ◆ Motiver toutes les absences;
- ◆ Indiquer que vous allez venir chercher votre enfant si vous avez oublié d'informer l'enseignant(e).

### **Vous pouvez vous informer au secrétariat pour:**

- ◆ Le paiement du matériel tarifiable;
- ◆ Une attestation de fréquentation scolaire;
- ◆ Prendre un rendez-vous avec la direction ou un(e) enseignant(e);
- ◆ Toute autre information nécessaire.

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, aucun adulte, à l'exception du personnel de l'école, n'est autorisé à circuler dans l'école. Vous devez obligatoirement entrer par la porte principale de l'école et vous annoncer au secrétariat.